

DECISION

Objet : signature d'un contrat d'engagement avec Lucas Marquise - Location d'un chalet en vue de présenter et vendre des articles de Noël pour le Marché de Noël du Vendredi 15 décembre 2023 au Dimanche 17 décembre 2023.

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2023 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Vu la délibération du Conseil Municipal 162/013/2023 en date du 16 novembre 2023 portant sur les tarifs de location des chalets,
- Vu la proposition de Lucas Marquise pour un contrat de location d'un chalet,
- Le Maire soussigné,

DECIDE :

ARTICLE 1 : est signé avec Lucas Marquise, commerçant, un contrat d'engagement pour la location d'un chalet du vendredi 15 décembre 2023 au dimanche 17 décembre 2023, aux conditions suivantes :

Coordonnées du mandataire : Lucas Marquise agissant pour Manicrack's
4B ruelle du fort rosé 59470 Wormhout N° SIRET/SIREN : 84029810300010

Durée de la prestation : 3 jours (du vendredi 15 décembre au dimanche 17 décembre 2023).

Horaires de la prestation : Le vendredi 15 décembre de 17h30 à 19h00, le samedi 16 décembre de 10h00 à 20h00 et le dimanche 17 décembre 2023 de 10h00 à 19h00.

Montant à régler par le mandataire pour la location d'un chalet « grand (ouvert) 3x2 : 40 € pour les 3 jours.

Date de signature du contrat : le 29 novembre 2023

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout, 12 décembre 2023

Pour le Maire,
David CALCOEN
L'adjointe déléguée
Florence DEHONDT

Acte rendu exécutoire par
dépôt en sous-Préfecture le 19/12/2023
Publication ou notification le 19/12/2023

Pour le Maire
David CALCOEN
L'adjointe déléguée
Florence DEHONDT

